

**MAIRIE DE
WITTENHEIM
- Haut-Rhin -**

AUTORISATION PREALABLE
d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité lumineuse
(autre que celle éclairée par projection ou transparence)
ou une préenseigne ou une enseigne

DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	référence dossier
Dossier déposé complet le 11 Octobre 2023 Dossier affiché en mairie le 11 Octobre 2023	N° AP 068 376 23 J 013
Par : JYSK SAS représentée par Monsieur WEILAND Luc	Nombre : 2
Demeurant : 14 rue Thomas Edison 57070 METZ	
Pour : Installation de deux enseignes	Surface des enseignes posées : 10,14 m ²
Sur un terrain sis à : 7 rue de Soultz	

Le Maire,

Vu la demande d'Autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une préenseigne ou une enseigne susvisée,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal de Mulhouse Alsace Agglomération approuvé le 26/09/2022,

Considérant que la zone d'implantation du projet correspond à la zone 4.1 du Règlement Local de Publicité Intercommunal,

ARRETE

Article 1 : L'Autorisation Préalable, objet de la demande susmentionnée, est **ACCORDEE** selon les descriptifs et plans joints à cette demande.

Article 2 : Le dispositif aura une finition soignée et de bon aspect.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation doit obligatoirement informer la Mairie de l'achèvement des travaux.

Fait à WITTENHEIM

Le 16 OCT. 2023

Antoine HOMÉ
Maire de Wittenheim

